Date de dépôt : 2 septembre 2015

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition concernant la modification de la circulation boulevard Jaques-Dalcroze, quartier de Rive

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 29 janvier 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat son rapport sur la pétition 1852 dont le libellé est le suivant :

Depuis lundi 10 décembre 2012, on assiste à une modification de la circulation du boulevard Jaques-Dalcroze dans le quartier de Rive, à savoir que les véhicules provenant de la rue Ferdinand-Hodler ne peuvent plus s'engager dans le boulevard Jaques-Dalcroze pour rejoindre le Rond-Point de Rive.

En effet, ils sont immédiatement redirigés vers la rue Ami-Lullin pour ensuite reprendre le boulevard Helvétique s'ils veulent se rendre sur le pont du Mont-Blanc ou le quai Gustave Ador, ou autres rues du quartier.

Il est important de rappeler ici que deux fois par semaine de 5 h du matin à 14 h se tient le marché de Rive dans le bas du boulevard Helvétique et que les véhicules arrivant à cette hauteur doivent bifurquer soit à gauche vers le Rond-Point de Rive ou à droite pour reprendre la place des Eaux-Vives.

Renseignements pris auprès de la Direction générale de la mobilité (ci-après DGM) et de son équivalent à la Ville, les instructions de modifications de ladite voirie ont été données par la DGM à la Ville une semaine auparavant, environ début décembre, la demande de modification provenant des TPG.

D'autre part, une douzaine de places de parking sont supprimées sur le boulevard Jaques-Dalcroze et sept places dans la rue Ami-Lullin. Aucune nouvelle place supplémentaire en sous-sol n'est créée en compensation comme le veut la loi.

P 1852-A 2/4

Les pétitionnaires demandent au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) de faire rétablir par ses services la circulation au boulevard Jaques-Dalcroze quartier Rive telle qu'elle existait avant ces modifications.

N.B. 36 signatures p.a. Madame Fabienne Gautier Présidente de la Fédération du Commerce Genevois 19, Bvd Helvétique 1207 Genève 3/4 P 1852-A

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis fin 2012, une mise à l'essai pour une année d'un nouveau schéma de circulation dans le secteur du rond-point de Rive a été effectuée. Les objectifs étaient de faciliter la progression des 110 véhicules des Transports publics genevois (TPG) empruntant le rond-point aux heures de pointe et de réduire le nombre d'automobiles stationnées en double file dans le rond-point.

En conformité avec la procédure de mise à l'enquête, la direction générale des transports (DGT) a procédé à une évaluation de l'essai par le biais d'une consultation de la Ville de Genève, des TPG, du département de la sécurité et de l'économie (DSE), du Conseil des déplacements (CODEP), ainsi qu'à une enquête publique ayant donné lieu à des remarques du Touring Club Suisse (TCS), du Groupement Transports et Economie (GTE), de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG) et de la Fédération du commerce genevois.

Les observations de la Ville de Genève et des TPG ont été globalement favorables à la pérennisation du schéma de circulation. En effet, ce dernier a permis une amélioration nette de la progression des véhicules TPG dans le secteur avec un gain de 9% sur le temps de parcours des tramways, d'une minute aux heures de pointe pour la ligne de bus 7 et une fiabilisation des temps de parcours pour les autres lignes. Il a aussi permis de créer 41 places de stationnement pour les deux-roues motorisés et 152 places vélos en remplacement des 19 places voitures compensées dans le parking Saint-Antoine, conformément à l'article 7B de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR). Par ailleurs, les temps de parcours des véhicules individuels ont également été améliorés par rapport à la situation avant la mise en place du nouveau réseau TPG de 2011.

Afin de répondre aux différentes observations et remarques, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a légèrement adapté le dispositif mis à l'essai sans que cela ne remette en cause le schéma global de circulation. Ainsi, une place de livraison supplémentaire est prévue dans le rond-point de Rive pour répondre à la demande des commerçants, afin d'éviter le plus possible le stationnement en double file des livraisons. De plus, afin de simplifier l'accès pour les riverains, il a été décidé de redonner la possibilité d'accéder à la rue Ami-Lullin dans le sens de la descente au moyen d'une adaptation de la séparation physique empêchant les véhicules en provenance du boulevard Ferdinand-Hodler de rejoindre le rond-point de Rive.

P 1852-A 4/4

Le refus en janvier 2015 par le Grand Conseil du rapport du Conseil d'Etat était motivé principalement en raison de la mention du projet de parking Clé de Rive, non encore concrétisé à ce stade, qui pouvait dès lors engendrer une certaine confusion quant aux aménagements réalisés à court terme concernant la rue Ami-Lullin. De plus, les précisions apportées quant à la réouverture partielle de cette dernière manquaient également de clarté, alors qu'il s'agissait de simplifier l'accès pour les riverains.

Mis en place à l'automne 2014 par la Ville de Genève, cet aménagement fonctionne à la satisfaction de tous, ce qui a même permis de réduire le nombre de véhicules au rond-point de Rive, vu qu'ils ne sont plus obligés comme auparavant de contourner le pâté de maisons pour rejoindre la rue Ami-Lullin.

Compte tenu des avantages apportés par le schéma de circulation mis à l'essai et les adaptations qui y ont été apportées, du résultat positif de la concertation opérée avec les milieux concernés et enfin des explications complémentaires fournies dans le présent rapport, le Conseil d'Etat estime dès lors avoir pris les mesures nécessaires pour pacifier le secteur, en tenant compte des principales demandes des pétitionnaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : François LONGCHAMP